



*Là où je vis, j'agis !*

## **Réunion du jeudi 5 mars 2009**

### **Compte-rendu**

La maison de quartier de Rayssac a accueilli la première réunion du conseil de quartier de Veyrières – Rayssac - Ranteil

Assistaient à cette première réunion de travail :

*Les élus du conseil municipal,*

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,  
Jacqueline Pardo, élue déléguée au quartier Veyrières – Rayssac – Ranteil, conseillère municipale déléguée aux personnes handicapées, chargée de la formation professionnelle, de la santé et de la sécurité au travail des personnels municipaux,  
Pierre Costes, conseiller municipal délégué aux cérémonies patriotiques, aux fêtes populaires et à la propreté urbaine,  
André Baup, élu de l'opposition

*Les membres de la société civile et représentants institutionnels,*

<p>Philippe Aspar Daniel Auburger Isabelle Baget Serge Bardy Marion Baudry Nawel Bensetti Agnès Boireau Jean-Pierre Corriger Martine Fournial Monique Hubert Thierry Lafuente Jean-Pierre Leroy Sylvie Lyprendi Jean Ménard Monique Ménard Anne-Marie Nunès Jacques Nunès Jean-Claude Planes Patrick Rouanet Régine Sabatier Marie-Line Viguiet Joëlle Villeneuve</p>	<p>Etaient excusés :</p> <p>Naïma Marengo, maire adjoint déléguée à la jeunesse, aux affaires scolaires et à la restauration municipale,</p> <p>Hafida Ainceri Nicole Corriger Sylvie Estivals Jean-Pierre Séverac Jean-Paul Viguiet</p>
---	--

Animée par Jacqueline Pardo, élue déléguée au quartier Veyrières – Rayssac – Ranteil et Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette première réunion de travail était avant tout l'occasion de réunir les 32 conseillers de quartier dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a rappelé que les conseils de quartier s'inscrivent dans la poursuite de la démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et du travail de co-production proposé aux Albigeois depuis novembre 2005.

### Faire vivre les contrats de quartier albigeois

Les deux vagues d'ateliers d'avenir organisées en 2006 et 2007 dans les 12 quartiers d'Albi ont permis de rédiger 12 contrats de quartier qui matérialisent les priorités d'intervention et d'aménagement dans chaque secteur de la ville et constituent dès lors une véritable feuille de route pour l'action de la collectivité.

Les conseils de quartier sont désormais les organes participatifs permanents qui concourent à la mise en oeuvre, à l'évaluation, et à l'actualisation des actions inscrites dans chaque contrat. Ce sont des espaces d'information, de débat et de propositions pour améliorer le cadre et la qualité de vie dans chaque quartier.

Ils réunissent habitants, commerçants, bénévoles associatifs, professionnels de l'action publique et acteurs institutionnels...tous ceux qui manifestent la volonté de s'investir dans un travail de fond pour leur ville et leurs quartiers, partager leur regard, formuler des propositions.

### Un engagement volontaire dans le respect de règles du jeu communes

Afin d'organiser l'activité des 12 conseils et favoriser les échanges les plus constructifs entre leurs membres, Laurence Pujol a présenté les principaux engagements figurant dans la charte de la participation :

- Faire acte de candidature pour participer ;
- Contribuer à un travail de réflexion collective pour le quartier, sur les questions de déplacements, de cadre de vie, d'aménagement d'espaces publics, de services publics de proximité, de dynamisation sociale et culturelle ;
- Assister à minima aux deux réunions annuelles du conseil ;
- Agir dans le sens de l'intérêt général, au delà des intérêts particuliers et des considérations partisans ;
- Ecouter et respecter les différents points de vue, chacun bénéficiant de la même légitimité de parole.

### Objectifs et déroulement de la réunion

Jacqueline Pardo a ensuite indiqué les objectifs de cette première réunion de travail et la proposition d'organisation de la soirée :

- évaluer l'état de réalisation des actions 2007-2008 du contrat de quartier,
- présenter les opérations retenues au budget 2009 pour le quartier et leurs conditions de mise en oeuvre,
- constituer les groupes de travail thématiques au sein du conseil de quartier.

Le bilan intermédiaire du contrat de quartier Veyrières – Rayssac – Ranteil met en exergue les premiers résultats suivants :

- Actions inscrites en 2007 : 94% de réalisation.
- Actions inscrites en 2008 : 44 % de réalisation, certaines opérations étant toujours en cours, d'autres nécessitant une réflexion plus approfondie au sein du conseil de quartier.

Pour l'année 2009, l'équipe municipale a retenu, lors du vote du budget primitif, les opérations suivantes :

- Réfection de la cour de l'école Rochegude
- Mise en sécurité de la rue Maurice Joyant
- Etude partenariale avec Tarn Habitat pour la requalification urbaine du quartier de Rayssac
- Extension de l'éclairage public chemin de Veyrières et impasse de Lombardou
- Réfection des revêtements chemin de Veyrières, rue Maurice Joyant et chemin de Taille Ferrié
- Réfection des revêtement des parkings des logements sociaux rue Paul Claudel
- Eclairage public du giratoire de la RD 84
- Subvention d'équipement pour la création du giratoire de la RD 84

### Un travail de réflexion par groupes thématiques

Sur la base des thèmes choisis préalablement par chaque conseiller, Jacqueline Pardo a procédé à la constitution de trois groupes de travail thématiques :

- Déplacements doux – cheminements pédestres – circulation
- Environnement – cadre de vie – valorisation des espaces publics
- Services et équipements publics de proximité – vie commerciale et sociale - animations

Un volontaire par groupe thématique a été invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges lors de la synthèse collective : Régine Sabatier pour le groupe « Déplacements – cheminements pédestres – circulation », Martine Fournial pour le groupe « Environnement – cadre de vie – valorisation des espaces publics », Nawel Bensetti pour le groupe « Services et des équipements publics de proximité – vie commerciale et sociale – animations ».

Les participants se sont ensuite répartis dans chaque groupe de travail, disposant des outils nécessaires pour alimenter les réflexions et propositions : tableaux détaillés des orientations et actions inscrites dans le contrat de quartier, plan cadastral, vue aérienne, plan du quartier...

### Une synthèse collective : analyse et restitution

Au terme de ce premier temps de travail d'une heure trente, les conseillers se sont retrouvés pour partager la pause collation avant la synthèse générale en commun durant laquelle chaque secrétaire de groupe a pu rendre-compte des réflexions et propositions qui ont été rapportées sur tableaux et qui figurent ci-après.

### Des propositions à affiner avant la prochaine réunion du conseil

Ces éléments de réflexion devront être complétés. Ils pourront donner lieu soit à des études de faisabilité réalisées par les services municipaux, soit à des visites sur le terrain, soit à des travaux cartographiques pour repérer et identifier certains cheminements ou équipements souhaités...

Ces travaux complémentaires permettront de vérifier l'opportunité, de mesurer les conditions de réalisation de telle ou telle opération et d'apporter ainsi au conseil de quartier toutes les précisions utiles qui lui permettront d'identifier, lors de la deuxième réunion du conseil prévue au 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> trimestre 2009, les priorités d'intervention à proposer à la municipalité pour l'exercice 2010.

Déplacements – cheminements doux – circulation

<i>Orientations / Actions inscrites au contrat de quartier</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><b>Aménagement et sécurisation du carrefour avenue Gambetta / avenue Frédéric Mistral.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil de quartier s'accorde sur la nécessité d'organiser la circulation automobile sur ce secteur et de mettre en valeur l'entrée du quartier. Il insiste notamment sur la dangerosité du passage piéton et sur la faible largeur des trottoirs de l'avenue Frédéric Mistral permettant d'accéder à l'école Rochegude.</li> <li>- La nécessité de traiter le débouché de la rue des Pavillons avec notamment la problématique du « tourne à droite » vers l'avenue Gambetta est évoquée. Il est proposé une étude afin de définir une meilleure temporisation des feux, sur le modèle du carrefour Pujol.</li> <li>- Le conseil de quartier suggère également que soit étudiée la mise en sens unique de la rue des Pavillons.</li> </ul>
<p><b>Aménagement et sécurisation du carrefour avenues Frédéric Mistral / Franchet d'Esperey / Maréchal Juin.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil de quartier indique que ce carrefour constitue aujourd'hui une véritable barrière entre Veyrières et Rayssac et contribue à les isoler l'un de l'autre. Son aménagement apparaît donc comme indispensable afin d'améliorer les relations et les flux entre les deux lieux de vie.</li> </ul> <p>Il pourrait s'agir de l'aménagement d'un giratoire avec un traitement urbain dans l'esprit d'une placette qui sécuriserait le site et lui donnerait une autre image.</p>

- Le conseil insiste également sur le fait que les trottoirs de l'avenue Frédéric Mistral sont trop étroits et que les conditions de stationnement parfois anarchique des véhicules constituent un élément supplémentaire de dangerosité, créant une entrave pour les piétons devant les collectifs...

Ces constats rejoignent ceux réalisés précédemment dans le cadre des diagnostics en marchant effectués par les élèves du groupe scolaire Rochegude et les partenaires de l'action « Envie d'Agir » à Veyrières.

A court terme, la section la plus urgente à traiter est celle située entre l'avenue Franchet d'Esperey et la rue Charcot en élargissant ces trottoirs au moins d'un côté.

- Quant à l'avenue Franchet d'Esperey, la nécessité de sa réhabilitation est également évoquée.

L'ensemble de ces propositions doivent être étudiées sur un plan technique et financier afin de convenir des conditions de réalisation.

## **Développer les déplacements doux**

- Le conseil de quartier est favorable à l'utilisation de la voie ferrée qui desservait Ranteil et qui fait l'objet d'une procédure de déclassement, pour en faire un circuit piétonnier complémentaire reliant le chemin du petit train. Cet aménagement favorisera les conditions de déplacements entre Veyrières, Rayssac et Ranteil, de part et d'autre de la rocade.

- En ce qui concerne le tronçon de Veyrières qui dessert Saint-Juery, la VOA et potentiellement la RAGT, il est indiqué au conseil de quartier qu'il sera conservé par Réseau Ferré de France en raison des enjeux économiques locaux et notamment à la demande de la VOA. Cette dernière est en effet susceptible de relancer une activité de fret de marchandises sur cette ligne.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus globalement, le conseil de quartier est favorable au développement des modes de déplacements doux dans le quartier et dans une optique de liaisons inter-quartiers : Le besoin est réel. Il est notamment proposé :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'aménager des pistes cyclables av. Gambetta,</li> <li>- de créer des cheminements en coeur d'îlots bâtis pour séparer et sécuriser les déplacements doux des autres formes motorisées (ex : entre l'av. Franchet d'Espérey et la rue Albert 1er, via l'impasse et la rue Lt Colonel Rolland, en parallèle à l'av. F. Mistral).</li> <li>- d'installer une signalétique adaptée pour indiquer les itinéraires et préciser l'information en direction des piétons et des cyclistes.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Négociations avec Alibus pour améliorer la desserte du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil de quartier insiste sur la nécessité de créer une ligne de desserte de transports en commun entre Ranteil et le centre ville. La création d'une ligne depuis Veyrières vers le stadium municipal et le centre nautique Atlantis est également évoquée, notamment le mercredi.</li> <li>- Le conseil de quartier souligne la nécessité d'augmenter la fréquence des navettes entre la gare routière et la gare SNCF. Au-delà de ce point particulier, la question de l'opportunité de créer une gare multimodale est posée par les conseillers de quartier.</li> </ul> <p>Ces besoins seront évoqués avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois, gestionnaire du réseau des transports urbains collectifs.</p>



**Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :**

- Modification du plan de circulation à Veyrières.
- chemin de Mézard

- Il est proposé de réfléchir à l'aménagement de sens unique rue des Pavillons et rue Croix de la Paix afin de favoriser le partage de l'espace urbain, permettre le développement des déplacements doux, sans conflit avec les déplacements motorisés.
- Pour le chemin de Mézard, il est recommandé par le conseil de quartier de procéder à la réfection de son éclairage, du revêtement de chaussée, et des fossés déformés à la suite des travaux sur les réseaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Il est ici précisé par les services de la Ville d'Albi que cette réfection sera assurée par la municipalité : une réfection provisoire des tranchées sans délai, puis à partir du mois de mai au plus tôt, la pose d'un tapis d'enduit coulé à froid. La qualité initiale des revêtements sera ainsi retrouvée.

**Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :**

- Chantier de doublement de la rocade : murs anti-bruit complémentaires

- Le conseil de quartier relaye la demande de certains riverains du quartier et de l'association de défense du cadre de vie de Veyrières pour la mise en place de murs anti-bruit complémentaires rue Maurice Joyant. Il est rappelé que le chantier de doublement de la rocade est de la compétence de l'Etat en lien avec les collectivités locales concernées. Il est précisé que le gouvernement a alloué une enveloppe complémentaire de crédits dans le cadre du plan de relance économique pour poursuivre les travaux, et qu'en ce qui concerne la mise en place de murs anti-bruit, une demande de réunion des parties concernées a été adressée par le Maire au Préfet du Tarn sur ce sujet.

Environnement – cadre de vie- valorisation des espaces publics

<i>Orientations / Actions inscrites au contrat de quartier</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><b>Valorisation des espaces publics majeurs</b></p> <p>↳ <b><i>rénovation du mail de Rayssac</i></b></p> <p>↳ <b><i>devenir du site de Charcot suite au départ des services de secours</i></b></p> <p>↳ <b><i>requalification de la place de Verdun</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil de quartier souligne la priorité que constitue la revalorisation du quartier de Rayssac et insiste sur le fait que cette opération doit être envisagée sur le long terme afin d'être pérenne.</li> <li>- Le mail de Rayssac constitue une artère piétonne majeure empruntée par des enfants se rendant à l'école, des familles, la clientèle des commerces, les séniors... A court terme, et dans le cadre de l'étude de programmation que vont lancer la Ville et Tarn Habitat courant 2009, la nécessité d'une concertation avec les associations du quartier est rappelée. Dans un premier temps, le reprofilage du revêtement des sols est considéré comme prioritaire afin d'éviter les chutes des piétons.</li> <li>- Le conseil de quartier prend acte de la réflexion lancée par la Ville et Tarn Habitat pour la construction d'une trentaine de logements, ainsi que de l'opportunité de créer ou transférer sur le site une structure multi-accueil pour la petite enfance (Ville d'Albi – CAF). Ces orientations de principe doivent être affinées et confirmées. Le conseil de quartier souhaite être associé à cette démarche notamment pour participer à la définition de certains éléments du programme d'ensemble relatifs aux espaces extérieurs.</li> <li>- Le conseil de quartier est informé que cette question est en cours de réflexion dans le cadre de la phase de programmation du projet culturel et urbain de la place des Cordeliers.</li> </ul>

↳ **requalification paysagère des entrées de quartier**

A ce sujet, la question du devenir des guérites de l'ancienne caserne est posée. Faut-il les détruire ou les conserver en tant qu'éléments de patrimoine ?

Il est rappelé par les services de la Ville d'Albi que toute intervention sur ces bâtiments est soumise à l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France.

- Il est proposé dans un premier temps de créer un visuel qui donnerait une identité au quartier et le signalerait en tant qu'entité urbaine. Il est proposé la même démarche pour la signalétique des commerces, dans le cadre d'un programme à l'échelle des pôles commerciaux de quartier.

Sur le site de Ranteil, la mise en place d'un giratoire au niveau du premier feu tricolore en arrivant depuis la route de Castres est préconisée.

**Amélioration du cadre de vie environnemental et prévention des risques**

↳ **ruisseau du Séoux**

- Il est précisé au conseil de quartier que l'entretien des berges et du lit du Séoux sera poursuivi par le service municipal d'entretien des ruisseaux (enlèvement des embâcles et obstacles divers) considérant toutefois qu'il appartient à chaque propriétaire riverain d'effectuer régulièrement un suivi.

↳ **bassin de rétention de Puech Cambié**

- L'aménagement paysager du bassin de rétention est en cours. Le conseil de quartier souhaite que dans ce cadre, la possibilité d'aménager un circuit pédestre sur le pourtour soit étudiée. Cette proposition peut toutefois représenter un risque.

A la fin des travaux, une visite de chantier pourrait être envisagée si les membres du conseil de quartier sont intéressés.

**Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :**

- voie ferrée de Ranteil et coteaux de Ranteil
- espace Alphonse Daudet
- Assainissement rues Maurice Joyant et Georges Rouault

- Le conseil de quartier évoque la possibilité de la poursuite du chemin piéton du « sentier des droits de l'Homme ou sentier du petit train » comme cela a également été évoqué au sein du groupe thématique sur les déplacements.
- Le conseil de quartier regrette l'état actuel de cet espace appartenant au bailleur et situé à l'arrière des logements sociaux de l'avenue Frédéric Mistral. Son aménagement et dans un premier temps l'amélioration de son éclairage seraient les bienvenus afin de créer un nouvel espace à vocation collective dans le quartier favorisant les relations de convivialité entre les habitants.
- Le conseil de quartier souligne l'absence de réseau d'assainissement collectif rues Maurice Joyant et Georges Rouault. Ces aménagements pluriannuels sont déterminés par le schéma directeur d'assainissement de la ville d'Albi qui prévoit les extensions progressives du réseau par zones concentriques et en fonction de l'évolution de l'urbanisation. Il est précisé que dans l'éventualité où le réseau collectif eaux usées serait réalisé, le raccordement intérieur ainsi que la suppression de l'assainissement autonome existant seraient à la charge des riverains.

Services et équipements publics de proximité – vie commerciale et sociale – animations

<i>Orientations / Actions inscrites au contrat de quartier</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><b>Adaptation des services publics de proximité</b></p> <p>↳ <b>Elaborer un programme pluriannuel de requalification des espaces sportifs de proximité à Veyrières et Rayssac</b></p> <p>↳ <b>Installation de l'ASEI sur le site du groupe scolaire Rochegude</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil de quartier précise que l'espace sportif de proximité de Veyrières est particulièrement utilisé et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'envisager sa réhabilitation et sa sécurisation (notamment en raison de la proximité du chantier sur les bâtiments destinés à accueillir l'ASEI). Son usage dépasse la pratique sportive car il sert également à accueillir les festivités du quartier. Par conséquent, sa réfection devra tenir compte de cette contrainte afin de préserver un espace ouvert permettant une diversité d'usages.</li> <li>- La question reste posée : faut-il un équipement à Veyrières et à Rayssac ou un seul équipement fédérateur amenant les publics à se déplacer ? Le besoin d'un équipement sur chaque site semble toutefois avéré ne serait-ce que pour les besoins scolaires en dehors des utilisations dites « libres ».</li> <li>- Pour le terrain multisports de Rayssac, le projet de réhabilitation doit s'intégrer dans la réflexion d'ensemble sur la requalification du mail et des espaces extérieurs à vocation collective.</li> <li>- Le conseil de quartier préconise que l'ASEI qui devrait s'installer à compter de la prochaine rentrée scolaire dans l'immeuble de l'école Rochegude, présente ses activités aux habitants du quartier. Le journal de quartier pourrait être utilisé dans cette optique.</li> </ul>
<p><b>Requalification du Mail de Rayssac et de ses espaces attenants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil de quartier souligne les difficultés ressenties et parfois les perceptions d'abandon exprimées par une partie de la population de Rayssac. La requalification du coeur du quartier apparaît donc comme une priorité.</li> </ul>

↳ **Lancement d'une étude partenariale entre la Ville et Tarn Habitat portant sur la recomposition urbaine et la requalification du coeur du quartier de Rayssac**

Ce doit être un projet fédérateur et participatif qui permette l'implication des forces vives et des habitants du quartier et qui contribue à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie.

En effet, à ce jour, le mail est dépourvu d'espace de détente véritable, de mobilier urbain adapté, d'accès vélo, de fleurissement...Les arbres sont trop nombreux et créent une sensation d'étouffement...

Cet espace public doit être envisagé et conçu comme un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels. Aussi, l'étude qui sera menée par la Ville d'Albi et Tarn Habitat devra impérativement intégrer les préoccupations des habitants du quartier et notamment celles des jeunes pour ce qui relève du terrain multisports par exemple.

**Les espaces à vocation collective de Veyrières**

- Parallèlement, la réflexion sur les espaces à vocation collective doit également être menée sur Veyrières. En effet, Il paraît indispensable au conseil de quartier de repenser le traitement urbain des espaces situés à l'avant et à l'arrière des N°15 et N°13, rue Frédéric Mistral. Cette proposition a également été formulée par le groupe thématique « Cadre de vie et valorisation des espaces publics » et s'inscrit en cohérence avec les observations et préconisations émises dans le cadre de l'action partenariale « Envie d'Agir ».

**Favoriser l'accès du grand public aux équipements universitaires**

En matière d'échange entre le quartier et le pôle universitaire, le conseil de quartier souligne qu'une démarche est déjà en place avec notamment des expériences réussies : forum, repas de quartier, implication forte de l'AFEV en matière d'accompagnement scolaire mais également dans les différentes actions partenariales menées au sein du quartier. Toutefois, il est important de poursuivre les démarches engagées et de développer des actions nouvelles afin de renforcer le lien entre le quartier et le centre universitaire.

### **Améliorer les conditions de la vie commerciale**

Le conseil de quartier regrette la disparition de totems signalétiques à Rayssac et souhaite que la signalétique des deux pôles commerciaux de Rayssac et Veyrières soit intégrée dans une réflexion globale à l'échelle de la ville et des espaces commerciaux de proximité.

Le conseil de quartier reconnaît les efforts réalisés dans les opérations de revalorisation menées par la Ville pour la place du 19 mars 1962 à Veyrières ou le parking devant les commerces de Rayssac. Toutefois, il regrette la vétusté de plusieurs commerces et le mauvais état des portiques en tubulaires à Rayssac. L'organisation des boutiques ne paraît plus adaptée aujourd'hui à une bonne attractivité commerciale. De plus, le problème de la vacance commerciale est souligné ainsi que le manque de communication sur le potentiel à exploiter.

Sur ce point il est indiqué au conseil de quartier que les services de la Ville d'Albi, de Tarn Habitat et de la CCI d'Albi travaillent conjointement afin de trouver des solutions pérennes. Le but est avant tout de permettre la création d'activités commerciales qui répondent à une demande réelle et qui présentent le seuil nécessaire de viabilité économique pour pouvoir se maintenir.

En ce qui concerne l'accès aux commerces, le conseil de quartier préconise de revoir l'organisation du stationnement, notamment sur Veyrières avec les 5 à 7 places de stationnement en épi qui rendent la circulation piétonne dangereuse.

### **Animations, vie sociale, solidarités, loisirs**

En ce qui concerne la maison de quartier, le conseil souligne qu'elle n'est pas suffisamment indiquée et demande à ce que son jalonnement routier soit amélioré.

Le conseil s'interroge sur l'offre d'activités proposée aux jeunes.

Est-elle adaptée aux attentes des jeunes par tranches d'âge? Certains jeunes ne souhaitent-ils pas uniquement disposer d'un lieu qui leur soit réservé, sans contrainte ni cadre institutionnel organisé?

Un conseiller de quartier informe également l'assemblée qu'un projet est en maturation avec l'ASPPT pour développer le football féminin dans le quartier. Cette activité est inscrite au titre de la politique de la Ville.

Le conseil souhaiterait pouvoir impliquer la jeunesse dans une dynamique de projet et estime que la réflexion sur les besoins des jeunes et sur les possibilités pour y répondre de manière institutionnelle doit être poursuivie.

### **Améliorer l'information et la communication dans le quartier**

👉 ***opportunité de créer un guide pratique du quartier***

Le conseil de quartier prend acte que l'opportunité d'un guide pratique exhaustif regroupant les activités et différents services publics et commerciaux n'a pas été retenue par l'Etat au titre de la politique de la ville, notamment du fait de la complexité de sa mise en oeuvre et de la problématique de l'actualisation des données.

D'autres formes de communication et d'information doivent être inventées notamment par une exploitation des nouvelles technologies qui permettrait en amont d'améliorer l'information entre les acteurs intervenant dans le quartier.

👉 ***installation d'un écran de diffusion d'informations à la maison de quartier de Rayssac***

Il est indiqué au conseil de quartier que le raccordement de la maison de quartier au réseau haut débit municipal est en cours et que prochainement sera installé un écran dynamique d'information qui permettra notamment de diffuser trois niveaux d'information complémentaires :

- l'information sur la vie du quartier (animations, infos travaux, programme des activités régulières dans les maisons de quartier)
- l'information à l'échelle de la ville (spectacles...)
- et des messages d'alerte en matière de sécurité (alerte météo...).



**Nouvelle action proposée par le conseil de quartier :**

– Transports

– Scolaire/insertion professionnelle

– Plan Local d'Insertion par l'Emploi

- Le conseil de quartier insiste sur la nécessité de mieux communiquer et d'informer sur les possibilités de transport en commun vers le centre ville et notamment vers la médiathèque Pierre Amalric, afin que le réseau Alibus soit mieux utilisé.
- Le conseil de quartier évoque sur les difficultés rencontrées par certains jeunes dans leur scolarité et de la nécessité d'apporter un soutien spécifique pour l'école de Rayssac comme dans d'autres quartiers. Ce besoin a été pris en considération dans le cadre du Projet de Réussite Educative.
- Le conseil de quartier salue la mise en oeuvre récente des permanences d'un conseiller du PLIE à la maison de quartier de Rayssac pour accompagner les publics en parcours d'insertion. Il souhaite également que l'action s'intensifie en matière de conception de projets destinés à faciliter l'insertion des jeunes.

**Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi**

[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)

**Renseignements** : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville  
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

[conseilsdequartiers@mairie-albi.fr](mailto:conseilsdequartiers@mairie-albi.fr)